

Politique d'engagement communautaire



Chez énergir, on pense que les énergies de chacun.e peuvent être mises en commun pour créer un avenir plus durable pour tout le monde.

On pense qu'en rassemblant les bonnes personnes autour des bons projets, on peut répondre aux besoins des communautés et avoir un impact positif sur la société, dès aujourd'hui et pour demain.

On pense qu'en soutenant les organismes agissant près de nous, c'est le Québec tout entier qu'on peut aider.

**Voilà pourquoi on
s'investit autrement
afin de créer un
monde plus sain,
plus inclusif,
plus juste.**

Énergir présente, dans sa politique d'engagement communautaire, les critères et lignes directrices¹ qui encadrent la sélection et la gestion de ses dons².

L'application rigoureuse de cette politique vise à ce que les fonds et les efforts investis contribuent à améliorer la qualité de vie des communautés et aient un impact notable dans les champs d'action priorités par Énergir.

.....
¹ Énergir peut considérer des demandes de don d'organismes provenant d'autres secteurs d'activité dans le cadre de son programme visant le soutien à l'engagement communautaire de ses employé.e.s.

² La présente Politique encadre les dons effectués par Énergir, s.e.c. Les filiales d'Énergir ne sont pas assujetties à la présente Politique.

Nos principes directeurs

Engagée dans les communautés desservies

Soucieuse d'avoir un impact [sur le territoire qu'elle dessert au Québec](#), l'implication locale est au fondement de l'action philanthropique d'Énergir.



Le don à la mission, privilégié aux commandites et événements philanthropiques



Dans sa volonté d'avoir le plus grand impact possible, Énergir priorise le don à la mission des organismes si celle-ci répond à ses champs d'action prioritaires. L'achat de billets d'événements-bénéfice et les commandites philanthropiques ne sont pas favorisés.

L'approche collaborative, pour faire face aux enjeux de façon systémique



Pour répondre aux besoins et relever des défis complexes reliés à ses champs d'action, Énergir encourage les initiatives misant sur la collaboration entre les organismes et les autres parties prenantes.

Les initiatives avec opportunités de collaboration pour nos employé.e.s

Énergir investit et s'investit autrement : les initiatives donnant lieu à des opportunités de collaboration avec nos employé.e.s sont bienvenues et appréciées.



Nos champs d'action

Énergir souhaite répondre aux besoins criants maintenant, tout en s'investissant pour demain. Elle le fait en priorisant trois champs d'action dans lesquels elle souhaite maximiser son impact.



Aide aux communautés en situation précaire

Dans une volonté de contribuer à une société plus inclusive et équitable, Énergir veut agir pour répondre aux besoins les plus criants, auprès des communautés vulnérables, à risque de le devenir ou victimes d'exclusion sociale.

- Aide de première nécessité aux personnes les plus vulnérables
- Soutien aux communautés vivant de l'exclusion sociale



Appui aux jeunes vulnérables

Parce que les jeunes vont construire le monde de demain, Énergir s'engage auprès de ceux et celles qui ont besoin de soutien pour assurer leur plein potentiel.

- Initiatives en soutien aux jeunes vulnérables et favorisant leur développement
- Persévérance scolaire dans les écoles à haut indice de défavorisation (primaire et secondaire)



Soutien à l'adaptation aux changements climatiques

En cohérence avec le rôle qu'elle souhaite jouer dans la transition énergétique, Énergir soutient des initiatives favorisant l'adaptation aux changements climatiques.

- Projets contribuant à la réduction des GES
- Projets en aménagement du territoire et en verdissement
- Activités de sensibilisation auprès des jeunes



Si les besoins sont réels, les solutions, elles, sont multiples : les organismes³ ont la liberté de démontrer de quelle façon – par leur mission, leurs initiatives ou leurs projets – ils répondent à l'un ou plusieurs de ces champs d'action.

.....

³ Dans le domaine de la santé, l'octroi des dons se fait aux fondations d'hôpitaux lors de campagnes majeures de financement.

Critères d'admissibilité

Pour qu'une demande de don soit reçue comme admissible à l'évaluation, elle doit :

- Être soumise au moyen du formulaire en ligne.
- Provenir d'un organisme sans but lucratif qui exerce ses activités au Québec et qui est reconnu comme organisme de bienfaisance enregistré par l'Agence du revenu du Canada.
- Répondre à l'un des champs d'action priorités par Énergir.
- Être soutenue par un dossier complet et rigoureux qui démontre l'impact de la mission ou du projet ainsi que son lien avec les champs d'action priorités par Énergir.
- Être acheminée à Énergir huit à douze semaines avant la réponse attendue.

Exclusions

Énergir n'accorde pas de don aux organismes :

- Ayant déjà bénéficié d'un soutien financier d'Énergir au cours d'une même année.
- Dont la mission est rattachée à un groupe religieux, de revendication ou politique.
- Dont le projet est relié à la construction, la rénovation, la restauration ou l'acquisition de locaux ou de bâtiments.
- Dont la demande concerne le remboursement des frais liés à la consommation de gaz naturel.
- Dont la demande provient d'associations étudiantes ou qui concerne des compétitions ou des concours scolaires universitaires.

Obligations de l'organisme

- L'organisme devra être en mesure de fournir sur demande, dans les six mois suivant la réalisation du projet, ou dans l'année suivant le déboursé, un rapport sur l'administration du don et l'impact du projet sur les clientèles visées. Pour les dons annuels de plus de 25 000 \$, une reddition de compte annuelle devra être effectuée par l'organisme dans le format de son choix.
- Toute demande de renouvellement doit faire l'objet d'une nouvelle analyse. Aucune entente ne peut être automatiquement renouvelée.
- Pour chaque don de 25 \$ et plus, l'organisme doit remettre un reçu fiscal à l'attention d'Énergir. Pour des raisons fiscales, il est important, surtout lors d'événements-bénéfice tenus comme activité de financement, que l'organisme puisse indiquer la portion du coût du billet qui constitue un don direct à l'organisme ou sa cause.
- L'organisme autorise Énergir à utiliser son nom afin d'illustrer sa contribution auprès de la communauté dans ses activités de communication.



Pour faire une demande

Toutes les demandes de don doivent être faites au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site Internet d'Énergir. Un délai de huit à douze semaines est requis pour l'analyse.

[Remplir le formulaire](#)

energir

penser
l'énergie
autrement